



JP/CL

Dijon, le jeudi 22 juin 2017

<p style="text-align: center;">COMMUNIQUÉ DE PRESSE <b>COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS : ATTENTION AUX ARNAQUES !</b></p>
---

Face à la recrudescence d'arnaques pour l'enlèvement des objets encombrants, proposant sur internet des prestations payantes non réalisées, Dijon Métropole rappelle que le service d'enlèvement des encombrants est gratuit et réservé aux particuliers.

La collecte gratuite à domicile s'effectue sur simple demande. Deux solutions sont proposées pour l'enlèvement des objets encombrants (déchets de cave et de grenier, vieux mobilier, matelas...).

Les particuliers peuvent faire une demande en ligne sur le site officiel [www.trionsnosdechets-dijon.fr](http://www.trionsnosdechets-dijon.fr) dédié à la collecte, au tri et à la réduction des déchets ou encore appeler le 0800 12 12 11 (service et appel gratuits).

Pour les professionnels, des déchetteries professionnelles existent (plus d'info sur [www.trionsnodechets-dijon.fr](http://www.trionsnodechets-dijon.fr) dans la rubrique « professionnels »).